## M. le président.- La parole est à Mme Jodogne.

Mme Cécile Jodogne, secrétaire d'État.- Je serai en mesure de répondre aux éléments les plus généraux de vos questions concernant le départ d'entreprises, en collaboration avec M. Gosuin bien évidemment. Concernant le cas précis du rachat de TNT par FedEx, vous devrez par contre attendre l'interpellation de M. Close.

Le rapport européen 2014 sur la compétitivité, The Europe 2020 Competitiveness Report, place la Belgique dans le top 10 des économies européennes les plus compétitives. La métropole bruxelloise - la Région de Bruxelles-Capitale et les deux Brabants - obtient un indice de compétitivité élevé par rapport aux autres régions de l'Union européenne et se classe quatorzième sur 262 régions.

Malgré cela, la Région de Bruxelles-Capitale présente encore un indice assez faible en ce qui concerne les objectifs fixés par la stratégie Europe 2020, notamment en termes d'emploi ou d'efforts consacrés à la recherche et au développement.

Les autres études comparatives sur l'attractivité qui font généralement autorité concernent la Belgique, et pas seulement Bruxelles. Les plus connues sont le World Competitiveness Yearbook, qui plaçait la Belgique en 28e position en 2014, le Global Competitiveness Report, qui classe la Belgique en 18e position en 2015, et enfin le European Investment Monitor d'Ernst & Young (EY), dans lequel notre pays occupait en 2014 la 5e place au classement des meilleures destinations européennes, le Top European Destination Foreign Direct Investments.

Vous nous demandez quelles mesures sont prises pour améliorer le positionnement de Bruxelles. La compétitivité dépend de trois grands axes : la politique fiscale et monétaire, le soutien à l'innovation et la recherche et développement, et les politiques d'attraction d'investissements étrangers. De nombreux facteurs affectant notre aptitude à maintenir et à attirer de l'activité économique ne sont pas entre les mains de la Région. La politique monétaire est ainsi décidée au niveau européen, tandis que la majeure partie de la politique fiscale relève encore du niveau fédéral. Cependant, nous continuons à attirer l'attention du gouvernement fédéral sur ce qui est mis en avant comme difficulté dans la compétitivité de nos entreprises, à savoir le coût du travail.

D'autres mesures fiscales participent à la compétitivité et l'attractivité de la Belgique, et donc de

5

Bruxelles. Par exemple, le mécanisme de déduction des revenus sur les brevets est une mesure fiscale fédérale très positive pour la recherche et développement à Bruxelles et dans les autres Régions.

Les autorités régionales sont, par contre, compétentes en matière d'aide financière aux entreprises. Le gouvernement bruxellois accorde différents types d'aides financières organiques pour l'investissement et l'expansion économique, pour la recherche et développement, pour l'emploi et la formation, ainsi que pour le soutien à l'internationalisation. Ces aides soutiennent la compétitivité de nos entreprises.

Le soutien à l'innovation et à la recherche et développement est l'un des piliers de la compétitivité d'un territoire. Le gouvernement compte à cet égard, dans la lignée des objectifs de la stratégie 2020, mettre tout en œuvre pour atteindre les 3% - tant publics que privés - de PIB régional consacrés à la recherche et développement.

L'ambition du gouvernement est également d'amplifier le développement de pôles regroupant des entreprises, des centres de formation et des unités de recherche, dans le but de concentrer les moyens et les énergies sur des secteurs d'activité précis et de créer ainsi de véritables pôles de compétitivité, sources de valeur ajoutée et d'emploi pour les Bruxellois.

[141]

La recherche et le développement sont bénéfiques, tant pour les investissements étrangers en Région bruxelloise que pour la compétitivité de nos entreprises à l'exportation.

L'attractivité de la Région bruxelloise passe également par une valorisation de son image à l'étranger. Le nom "Bruxelles" est déjà synonyme de capitale internationale et de haut lieu d'influence et de pouvoir. Comme je l'ai rappelé maintes fois dans diverses assemblées, Bruxelles se situe juste derrière Washington en termes d'influence et de présence de lobbies. En termes de représentations diplomatiques, autres lieux de pouvoir et d'influence, Bruxelles précède même la capitale américaine.

Toutefois, nous devons aller plus loin. La Région bruxelloise doit aussi être synonyme de dynamisme entrepreneurial, de main-d'œuvre qualifiée et d'innovation. Bruxelles, ville-région accueillante, conviviale et culturelle, doit être encore mieux promue à l'étranger. Ces aspects-là de l'image de notre Région sont aussi essentiels pour y capter les investissements étrangers. La qualité de vie, par exemple, est un élément souvent mis en exergue parmi les atouts de la Région bruxelloise. Brussels Invest & Export et visit.brussels, notamment, travaillent à l'amélioration de l'image de notre Région.

C'est le message que j'ai répété ce matin à l'occasion de l'European Business Summit qui se tient au Palais d'Egmont. J'ai récemment emmené également les ambassadeurs en poste à Bruxelles pour une visite de quelques-uns des fleurons du tissu entrepreneurial bruxellois et des atouts de notre Région, afin qu'ils puissent témoigner de son dynamisme et de son attractivité. Cette journée a rencontré un vif succès, puisqu'une trentaine d'ambassadeurs et une vingtaine de premiers attachés y ont participé. Ils se sont tous dits ravis par ce type d'activités, qui leur permettent de découvrir une

autre Région bruxelloise et de nouer des liens avec des entreprises qui les sollicitent pour s'installer à Bruxelles. Je suis totalement prête à prendre part plus régulièrement à ce genre d'initiatives, chronophages mais peu onéreuses.

(M. Bernard Clerfayt, président, prend place au fauteuil présidentiel)

[145]

De plus, à l'occasion de chacune de mes missions à l'étranger, nous organisons des événements visant à promouvoir la Belgique, et principalement Bruxelles, comme terre d'investissements. Les dernières missions princières ont ainsi à chaque fois donné lieu à un séminaire sur l'investissement à Bruxelles.

Mon administration, Brussels Invest & Export (BIE), a également mis en place plusieurs mesures pour accueillir au mieux les investisseurs potentiels à Bruxelles. Par exemple, un Welcome Pack est ainsi à la disposition des entreprises étrangères désireuses de s'établir à Bruxelles. Ce Welcome Pack comprend la mise à disposition, pendant trois mois, d'espaces de bureaux dans nos incubateurs situés dans les locaux de BIE, de services de secrétariat et de toute l'infrastructure informatique et de communication requise pour commencer une activité à Bruxelles. Le message à destination des entreprises est le suivant : venez nous tester gratuitement pendant trois mois et profitez de cet outil pour réussir au mieux votre installation à Bruxelles.

Les équipes de BIE sont également à la disposition des entreprises étrangères s'implantant à Bruxelles pour les assister dans leurs diverses formalités d'enregistrement, mais aussi pour leur offrir toute assistance en matière de fiscalité, de législation sociale, ou encore dans la recherche d'un espace de travail.

En ce qui concerne plus spécifiquement le positionnement de Bruxelles dans les classements que j'ai évoqués au début de mon intervention, les démarches mises en œuvre par BIE pour améliorer le positionnement de Bruxelles dans de telles études passent essentiellement par la cellule de liaison. Celle-ci se compose des représentants de Flanders Investment & Trade (FIT), l'Agence wallonne à l'exportation et aux investissements étrangers (AWEX), BIE, ainsi que des Services publics fédéraux (SPF) Économie et Affaires étrangères. Elle prend régulièrement contact avec les auteurs de ces études, afin de leur fournir des informations permettant, si nécessaire, d'améliorer notre classement.

La cellule de liaison est également en train de réaliser une sorte de liste des points noirs, destinée à attirer l'attention des responsables politiques fédéraux et régionaux sur différents éléments qui nuisent à l'attractivité de la Belgique et de ses Régions. Je suis impatiente d'en prendre connaissance, afin d'adopter les mesures adéquates en vue d'améliorer encore l'attractivité de notre Région!

J'en viens à présent à l'action de la Région pour maintenir les entreprises qui ont fait le choix de Bruxelles.

C'est précisément l'un des rôles qui ont été confiés à impulse.brussels par le ministre de l'Économie. Il s'agit d'identifier les risques possibles de délocalisation pour une entreprise particulière et de les présenter au ministre, qui décide d'en faire ou non un "grand dossier prioritaire".

Ces "grands dossiers prioritaires" sont spécialement accompagnés par les services d'impulse.brussels de manière à bien comprendre les obstacles qui empêchent les entreprises concernées de se développer sur notre territoire et comment les aider à accomplir certaines démarches. Celles-ci peuvent être de toute nature : l'introduction de permis d'urbanisme ou d'environnement, la recherche de nouveaux espaces, ou encore l'accès à des mécanismes de financement.

Par ailleurs, le ministre de l'Économie réunit plusieurs fois par an le Conseil de coordination économique (CCE) qui rassemble 21 dirigeants de structures publiques régionales ayant un rôle à jouer dans le développement économique bruxellois. De grands dossiers sont évoqués lors de ces réunions du CCE afin de trouver des solutions pragmatiques aux problèmes rencontrés par les entreprises sur notre territoire.

Le CCE prend également connaissance des principaux points névralgiques dressés par impulse.brussels annuellement sur la base des témoignages des entreprises. Cela permet à la Région d'identifier les leviers sur lesquels elle peut jouer pour faciliter la vie des entreprises. L'arrêté de création du CCE a d'ailleurs été récemment modifié afin de s'assurer que le gouvernement dans son ensemble prenne acte de cette liste de points névralgiques.

L'action concertée des membres du CCE a déjà permis de trouver des solutions concrètes, coordonnées entre les différentes institutions bruxelloises, pour empêcher la délocalisation d'entreprises ou favoriser l'implantation à Bruxelles d'entreprises pourvoyeuses d'emplois. Depuis 2005, 237 dossiers ont été traités et quelque 20.000 emplois ont ainsi été créés ou conservés à Bruxelles.

Enfin, concernant le cas précis du rachat de TNT par FedEx et des conséquences qui en découlent, je vous renvoie à l'intervention que mon collègue Didier Gosuin fera à ce sujet aujourd'hui dans cette même commission en réponse à l'interpellation de M. Philippe Close. La description que je viens de faire du rôle d'impulse.brussels et du CCE apporte des éléments de réponse à cette question.

[149]